



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Doublément des franchises médicales

Question écrite n° 12163

Texte de la question

Mme Sophie Mette interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, sur son annonce du 25 août 2023 sur le doublément de la franchise médicale sur les médicaments et le forfait de consultation. En effet, cette franchise passerait de 50 centimes à 1 euro par boîte de médicaments et la « participation forfaitaire » qui s'applique chez le médecin passerait de 1 à 2 euros ; tous ces relèvements afin de financer le budget 2024 et le financement de la sécurité sociale. Si cette franchise médicale créée en 2008 a été intégrée par les Français, il semble que la doubler ne ferait qu'accroître une certaine disparité entre les patients. Ce projet donc, à l'heure où les Français subissent de plein fouet une crise inflationniste semble inégalitaire. Elle lui demande donc s'il va renoncer à ce projet inégalitaire et assurer une vigilance plus accrue sur les prix des médicaments proposés par l'industrie pharmaceutique.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Mette](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12163

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : Comptes publics

Ministère attributaire : [Comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 octobre 2023](#), page 9110

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)